Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interrégionale de la Mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat général

Le Havre, le 25 janvier 2019

DECISION n° 120 / 2019

Portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 septembre 2013 portant nomination de M. Jean-Marie COUPU en qualité de directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord à compter du 1er octobre 2013 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2015 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein des services du ministère de l'écologie, du développement-durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité ;

Vu la décision n° 1226/2018 du 13 décembre 2018 fixant la composition du comité local d'hygiène et de sécurité de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord, au vu des résultats de la consultation du personnel effectuée le 6 décembre 2018 pour la détermination de la représentativité des organisations syndicales ;

Sur désignation des organisations syndicales ;

DECIDE :

Article 1er :
sont nommés représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord :

Titulaires	CGT	Suppléants
M. Michel LELIEVRE, Subdivision des phares et balises de Dunkerque – PO Boulogne-Sur-Mer / Etaples		Mme Delphine BASTAERT, Centre de sécurité des navires de Dunkerque
Mme Christine POIRAUDEAU, Mission territoriale de Boulogne-Sur-Mer		M. Laurent LEPRETRE, Subdivision des phares et balises de Dunkerque - PO Boulogne-Sur-Mer / Etaples
M. Raymond CACITTI, Patrouilleur des Affaires Maritimes Thémis, Cherbourg		M. Didier CHESNET, Subdivision des phares et balises de Cherbourg
M. Rémi LEMAITRE, Centre de sécurité des navires du Havre		M. Jean-Marie SOMOROWSKI, Secrétariat général, Le Havre

Titulaires	UNSA/CFDT	Suppléants
M. Pascal BONNAFOUS, Service de la régulation des activités et des emplois maritimes, Le Havre		Mme Christine LAGARDE, Service de la régulation des activités et des emplois maritimes, Le Havre
Mme Marie LEVARAY, Secrétariat général, unité géomatique, Le Havre		Mme Régine LEGAL, Service du contrôle des activités maritimes, Le Havre
M. Pascal THOMINET, Patrouilleur des Affaires Maritimes Thémis, Cherbourg		M. Yann ROBERT, Lycée professionnel maritime et aquacole de Cherbourg

Titulaires	FO	Suppléants
M Nicolas DELATTRE, Vedette régionale de surveillance Armoise, Boulogne-Sur-Mer		Mme Véronique DUHAMEL, Lycée professionnel maritime de Boulogne-Sur-Mer

Titulaires	FSU	Suppléants
M. Bruno LABARBE, Lycée professionnel maritime de Fécamp		M. Adel MOUAWAD, Lycée professionnel maritime et aquacole de Cherbourg

Article 2 :
La décision n° 327/2018 du 15 mars 2018 portant désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord est abrogée.

Le directeur interrégional de la mer

Jean-Marie COUPU

Destinataires :
Tous membres du CHSCT
Tous le personnel de la DIRMer MEMNor
Copie :
SG/DRH/RS
DAM/AM1 (1) IGAM (1)